



EXEMPLE

Fiche de mesure

Réduction des émissions de GES

Actualisation de la stratégie de conservation de la valeur : remplacement des installations de chauffage et assainissement du parc immobilier

Description de la mesure

La stratégie de conservation de la valeur pour les bâtiments municipaux est actualisée, et le remplacement des installations de chauffage ainsi que les assainissements de bâtiments sont réalisés conformément à la planification.

Objectif

D'ici à 2040, la consommation énergétique de tous les bâtiments détenus par la ville est réduite grâce à l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, et les chauffages sont remplacés par des installations alimentées aux énergies renouvelables.

Le passage aux énergies renouvelables dans tous les bâtiments du patrimoine administratif et financier de la ville permet de réduire les émissions d'environ xxx tonnes de CO₂.

Activités

1. Vérifier les possibilités de raccorder les bâtiments municipaux aux réseaux de chauffage à distance de la ville et d'autres acteurs, y c. à ceux qui n'existent pas encore, mais sont planifiés.
2. Déterminer la catégorie d'efficacité énergétique des bâtiments municipaux (certificat CECB Plus)
3. Actualiser, mais aussi vérifier régulièrement et, le cas échéant, ajuster la stratégie de conservation de la valeur, y c. la planification détaillée des assainissements et du remplacement des installations de chauffage du parc immobilier
4. Mettre en œuvre la stratégie de conservation de la valeur

Période de mise en œuvre

Modification de la stratégie de conservation de la valeur (activités 1 à 3) : 2021 à 2022 (actualisation régulière jusqu'en 2040)

Mise en œuvre de la stratégie de conservation de la valeur (activité 4) : à partir de 2021

Compétences

Direction des travaux publics

Coûts/charges et financement

- Coût de la modification de la stratégie de conservation de la valeur : 10 000 à 100 000 CHF (coût unique ou pour chaque actualisation)
- Coût de la mise en œuvre de la stratégie de conservation de la valeur : coûts d'investissement plus élevés pour le remplacement des installations de chauffage et l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, coûts d'exploitation réduits et économies d'énergie, coût global en fonction des conditions-cadres légales et de l'évolution des prix de l'énergie (y c. de la taxe sur le CO₂)
- Ressources humaines : pas de ressources supplémentaires requises
- Financement : planification budgétaire annuelle

Interdépendances, synergies et conflits d'objectifs

Synergies avec les mesures « Sensibilisation de l'administration » et « Relever les émissions de l'administration »

Indicateurs et suivi

- Réduction des émissions de CO₂
- Nombre de chauffages remplacés et d'assainissements effectués

Décisions

Décision du Conseil communal n° xx du xxxx relative à xxxx

Remarques

Aucune